



Commune de Tolochenaz

Encouragement à l'économie d'énergie et à la mobilité

Tableau des subventions 2018 (selon budget alloué)

DOMAINES	MONTANTS CHF TTC	CONDITIONS
Examen énergétique du bâtiment CECB	50% du coût Maximum 1'000.-	Uniquement si mesures d'assainissement prévues. Excepté cas obligatoire. Copie de l'étude à remettre.
Formations ou cours	Sensibilisation à l'optimisation énergétique : 50% du coût Individuel maximum 300.- Collectifs pour entreprises maximum 1000.-	Par des entreprises reconnues par les institutions.
Amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments existants	Façades 15.-/m2 Toiture 15.-/m2 Fenêtres 100.-/m2 Sol /non chauffé 15.-/m2 Maximum 3'000.-	Respect de la norme SIA en vigueur
Production de chaleur bois Bâtiments neufs ou existants	Chaudière bois <30 kW forfait 1'000.- >30 kW forfait 3'000.-	Appareils homologués par Energie-Bois Suisse
Poêles bois ou pellets Avec récupération active	Bâtiment individuel Forfait 1'000.- Bâtiment collectif Forfait 3'000.-	
Pompes à chaleur air-eau ou géothermique (forage) Bâtiments neufs ou existants	Bâtiment individuel Forfait 2'500.- Bâtiment collectif Forfait 5000.-	Appareils homologués par le Groupement professionnel Suisse des pompes à chaleur GSP
<u>Bâtiments existants</u> Capteurs solaires thermiques et/ou photovoltaïques	Bâtiment individuel <10 m2 : forfait 2'000.- + 100.-/m2 supplémentaire Maximum 3'000.- Bâtiment collectif ou activités >10 m2 : forfait 2'000.- + 100.-/m2 supplémentaire Maximum 5'000.-	Remplacement d'installations existantes exclu. Appareils homologués par l'Association Suisse des Professionnels de l'Energie solaire SWISSOLAR Installations mobiles exclues
<u>Bâtiments neufs</u> Capteurs solaires thermiques et/ou photovoltaïques	Surfaces installées en supplément des obligations légales : Bâtiment individuel 100.-/m2 maximum 3'000.- Bâtiment collectif + activité 100.-/m2 maximum 5'000.-	Excepté cas obligatoire.
MINERGIE Bâtiments neufs ou existants	Bâtiment individuel Forfait 5'000.- Bâtiment collectif ou activités 20.-/m2 SRE Maximum 5'000.-	Obtention du label MINERGIE P ou A ou ECO Frais de labellisation exclus
Mobilité (abonnement annuel)	Abonnement CFF ½ tarif Participation 50.-/an Abonnement CFF général Participation 300.-/an Abonnement Mobility ou Mobilis Participation 100.-/an	Sur présentation du justificatif nominatif, pour achat en cours d'année Sur présentation du justificatif nominatif, pour achat en cours d'année, 1 subv./ménage Sur présentation du justificatif nominatif, pour achat en cours d'année
Vélos	Electrique uniquement Maximum 300.-	Réservé aux vélos adultes neufs Sur présentation du justif.nominatif. Limité à 1 subvention / 5 ans

Le dossier doit être déposé avant toute réalisation, et cette réalisation ne peut débuter avant l'accord écrit de la Municipalité. La Municipalité statue au plus tard 3 mois après la demande.

En fonction du budget alloué pour l'année, il n'existe aucun droit aux subventions.

Voir conditions sous www.tolochenaz.ch, rubrique « règlements »